



Centre social
de Noirmoutier-en-l'île

LIVRET ASSOCIATIONS ADHERENTES

Année 2021

Espace Grain de Sel

18 rue de la Poste 85330 Noirmoutier-en-l'île

Tél. : 02 51 39 72 67

espace.graindesel@ville-noirmoutier.fr

www.espacegraindesel.org

Facebook : Espace Grain De Sel

Votre association est adhérente à l'Espace Grain de Sel pour l'année **2021**.

Vous trouverez dans ce livret :

- ◆ Des informations pratiques
- ◆ Un spécimen de convention pour l'utilisation :
 - Du minibus
 - Du matériel audiovisuel
(*sonorisation, éclairage, vidéoprojecteur...*)
 - Des salles

De plus, nous attirons votre attention sur l'importance de désigner parmi vos bénévoles une personne relais. Celle-ci sera systématiquement contactée par l'Espace Grain de Sel en cas de prêt de salle, de matériel... Elle sera également l'unique destinataire des informations relatives au centre social. C'est grâce à la fiche d'adhésion que vous nous transmettez ces données.

Par ailleurs, nous vous remercions de nous signaler tout changement concernant votre association (présidence, adresse, n° de téléphone, etc.)

L'équipe se tient à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires.

INFORMATIONS PRATIQUES

**L'Espace Grain de Sel vous accueille du lundi
au vendredi (sauf lundi matin et mercredi après-midi)
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30**

Les locaux sont situés au 18 rue de la Poste à Noirmoutier-en-l'île

Vous pouvez trouver au Centre Social :

I. Des conseils à la vie associative

Le Centre Social est labellisé Point d'Accueil à la Vie Associative depuis 2007. Il vous propose :

- d'échanger et de travailler avec vous au développement et à la mise en œuvre de vos projets
- un fonds documentaire en accès libre (*mallette associative, guide des associations, associations « mode d'emploi », etc.*)
- une aide à la rédaction de documents divers
- un mailing spécifique aux associations

II. Un relais pour l'information

- Espace d'affichage pour vos actualités
- Publication 4 fois/an du Petit Grain de Sel avec un espace réservé aux associations
- Publications sur le compte Facebook
- Relais d'informations auprès de tous les adhérents de l'Espace Grain de Sel
- Relais pour la recherche de bénévoles
- Forum des associations tous les ans

III. Des services

- La reprographie couleurs ou noir & blanc (seuls les papiers A4 et A3 80g blancs sont fournis). Reprographie **uniquement le matin** ; toute demande de photocopies formulée l'après-midi sera systématiquement refusée.
- Conformément à la charte informatique municipale, **aucune clé USB** ne pourra être utilisée sur les ordinateurs du Centre Social.
- Une connexion wifi en accès libre (pendant les horaires d'ouverture du Centre Social)
- La mise à disposition :
 - de salles pour des réunions ou activités ponctuelles
 - 2 salles de 8 à 10 personnes
 - 1 salle de 117 personnes maximum
 - 1 salle de 69 personnes maximum
 - d'un véhicule 9 places (*y compris le chauffeur*)
 - d'une sono avec deux enceintes, un caisson de basse, une table de mixage
 - d'une sono valise avec deux enceintes
 - d'un pied de micro
 - d'éclairage
 - d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection
 - de grilles d'exposition et de claustras
 - d'un échiquier géant (*pour animation*)
 - de costumes médiévaux

Coût des services au 1er janvier 2021

	Coût au 01/01/2021	Caution	Convention	Formalités	Réserv. maxi 3 mois à l'avance
Photocopies	N&B A4 0,08€ N&B A3 0,12€ Couleur A4 0,15€ Couleur A3 0,30€			<u>Uniquement le matin</u> Papier A4 et A3 blanc 80g compris dans le coût. Pas de clé USB.	
Connexion Internet	Gratuit			Sur les horaires d'ouverture du centre social	
Salles	Gratuit		Oui	Assurance responsabilité civile	Oui
Sono Yamaha 1 enceinte ou sono Fase	11 € jour	500 €	Oui		Oui
Sono Yamaha 2 enceintes, caisson, table de mix.	22 € jour	500 €	Oui		Oui
Pied de micro	Gratuit		Oui		Oui
Éclairage	11 € l'emprunt/jour	500 €	Oui		Oui
Vidéo projecteur	11 € l'emprunt/jour	500 €	Oui		Oui
Écran de projection	4 € l'emprunt/jour	150€	Oui		Oui
Échiquier géant	11 € l'emprunt/jour	150 €	Oui		Oui
Grilles d'exposition	Gratuit		Signer feuille de mise à disposition du matériel	-12 grilles grises 122x171 -12 grilles blanches 80x200 -10 claustras 190x71	Oui
Minibus	0,45 €/km	500 €	Oui (périmètre 150 km, location journée)	Photocopie des permis de conduire	Oui
Location costumes médiévaux	2 €/costume	De 30 à 90€ selon le nb de costumes	Oui	Lavage avant restitution. Renseignements mardis après-midi hors vacances scolaires	Oui

Mise à disposition ponctuelle de salles

Pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire de réserver maximum 3 mois à l'avance, de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et de signer la convention d'utilisation des locaux. Toute activité lucrative dans les locaux est exclue. Les clés sont à retirer à l'accueil pendant les heures d'ouverture et à restituer à votre départ selon les modalités que nous vous indiquerons.

Les salles sont partagées par différents utilisateurs, veuillez les respecter :

- Ranger votre matériel
- Nettoyer si nécessaire après votre passage (*ranger la vaisselle, respecter le tri sélectif, emporter les bouteilles en verre, vider les poubelles...*)
- Réinstaller le mobilier si vous l'avez déplacé
- Signaler à l'accueil toute anomalie (*chauffage ou autre*)
- Respecter les horaires pour lesquels vous avez réservé (*maximum 1h du matin*)
- Ne pas dépasser le nombre de personnes autorisées
- Vérifier que toutes les lumières sont éteintes et les fenêtres fermées. Mettre l'alarme et bien refermer à clé.

Les espaces cuisine sont à votre disposition pour vos moments de convivialité.

Minibus

À chaque utilisation, merci de mentionner le conducteur et le kilométrage au départ et au retour dans le registre situé dans le minibus et de le signer.

Le véhicule doit être restitué propre (*intérieur et extérieur*) et être stationné dans la rue de la Poste.

Location à la journée. Périmètre de 150 km.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires dans le spécimen de convention d'utilisation du minibus ci-après.

Important

Merci de nous **signaler toute annulation** de réservation afin de pouvoir répondre à une autre demande

DEPARTEMENT
DE LA
VENDEE
Minibus – AB

Spécimen

ARRONDISSEMENT
DES
SABLES D'OLONNE

COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

CONVENTION D'UTILISATION D'UN VEHICULE
PEUGEOT EXPERT TRAVELLER

Entre

Monsieur **Yan BALAT**, agissant en qualité de maire de la commune de Noirmoutier-en-L'Ile, d'une part

et

Monsieur /Madame agissant en qualité de président.e de l'association....., d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit

LES ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Le CCAS de Noirmoutier-en-l'Ile met à disposition de l'association un véhicule de type Peugeot Expert Traveller de 9 places (y compris la place du chauffeur), immatriculé FD-415-BH.

Le véhicule est propriété du CCAS de Noirmoutier-en-l'île.

La commune prend à sa charge les assurances tous risques. Le CCAS de Noirmoutier-en-l'île prend à sa charge la maintenance du véhicule. Il assure également le ravitaillement en carburant.

La gestion du prêt du véhicule est exclusivement assurée par le Centre Social municipal.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association prend, si elle le souhaite, une assurance tous risques afin d'être couverte.

En cas d'accident, l'association utilisatrice prendra à sa charge la franchise de l'assurance de la commune.

L'association désigne comme chauffeurs :

Nom- Prénom	Adresse	Tél.	N°permis de conduire	Date

Elle dépose une caution par chèque de **500 euros** à l'ordre de la **Régie Espace Grain de Sel** qui lui sera rendue après vérification de l'état du véhicule.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016, l'usage du véhicule est limité à un périmètre de **150 km** et à une durée d'**une journée**. **Le véhicule devra être stationné à proximité de l'Espace Grain de Sel, rue de la Poste.**

Attention, ne pas faire le plein (pas de remboursement possible).

L'association prend le véhicule sur le site du Centre Social sis 18, Rue de la Poste à Noirmoutier-en-l'île (Tél. : 02 51 39 72 67)

Dates :

Destination :

Le véhicule est mis à la disposition de l'association. A son retour, il sera remis propre au Centre Social et le cahier de liaison sera complété et signé.

L'association s'engage à ramener le véhicule **propre (à l'intérieur* et à l'extérieur si besoin)**

*vérifier les cendriers, balayer et laver si besoin le revêtement au sol.

REMISE DES CLEFS ET RESTITUTION DU VEHICULE

L'utilisateur/trice pourra retirer les clefs du véhicule au Centre Social pendant les heures d'ouverture de celui-ci, c'est-à-dire du lundi après-midi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi). En dehors de ces périodes, les consignes seront données par le Centre Social.

Le chauffeur du véhicule devra se munir de **son permis de conduire**. Une copie de celui-ci sera faite lors de la remise des clefs et conservée au Centre Social.

Les clefs seront remises au Centre Social dans les mêmes conditions que pour la prise du véhicule après avoir noté sur le cahier de liaison (à l'intérieur du véhicule) **le relevé kilométrique** (nécessaire à la facturation) et les éventuelles remarques.

ASSURANCE

Une copie de l'attestation d'assurance sera remise lors de la prise du véhicule ainsi que la copie de la carte grise.

En cas d'accident, un constat amiable est à votre disposition à l'intérieur du véhicule. Il doit être complété et le Centre Social doit être informé au plus vite (fournir une copie du constat).

RESPONSABILITE

L'association est tenue seule responsable des éventuelles contraventions qu'elle pourrait contracter (sauf si celles-ci sont relatives à un mauvais entretien du véhicule).

Le conducteur s'engage à informer le Centre Social des dysfonctionnements et tout autre problème rencontré lors de l'utilisation du véhicule.

Noirmoutier, le .../.../.....

Le/ la président.e de l'association

L'Espace Grain de Sel

COMMUNE DE NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

Utilisation du/...../.....

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL

Spécimen

Entre

Le Centre Social Municipal Espace Grain de Sel représenté par M. Yan BALAT, Maire de la Commune de Noirmoutier-en-l'île, d'une part

Et

L'association représentée par son/sa président/e, M./Mme....., adresse , d'autre part.

Il est convenu ce qui suit

LES ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

La Commune de Noirmoutier-en-l'île met à disposition de l'association du matériel audiovisuel comprenant :

- un caisson de basse
- deux enceintes avec leurs câbles d'alimentation
- deux pieds pour enceintes
- un micro filaire
- un micro HF
- 4 câbles dans pochette
- une table de mixage
- une sono valise

- un pied de micro

- 8 projecteurs
- 1 console « cheyen »
- 2 pieds supports de projecteurs

- rallonges électriques :

- 1 vidéoprojecteur

- 1 écran de projection

La commune doit s'assurer que le matériel mis à disposition est en parfait état de marche.

La gestion de ce prêt est exclusivement assurée par le Centre Social Espace Grain de Sel (un calendrier est tenu à cet effet).

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Il est souhaitable que l'association contracte une assurance prenant en compte les éventuels dommages qui pourraient survenir lors de l'utilisation ou du transport du matériel.

Ce matériel devra être traité avec précaution. Le cas échéant, l'association prendra à sa charge l'ensemble des frais de réparation.

Un chèque de caution d'un montant de **500 €** libellé à l'ordre de la **Régie Espace Grain de Sel** est déposé au Centre Social avant toute utilisation (**150€** pour l'écran). Il sera restitué immédiatement s'il n'y a aucune anomalie. En cas de dégradation, le coût de la réparation du matériel sera facturé à l'association utilisatrice et le chèque de caution restitué après paiement de la réparation.

Selon le matériel, le coût de la mise à disposition est d'entre 4€ et 22€/jour. Le règlement est à effectuer en espèces ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de la Régie Espace Grain de Sel à réception de la facture.

RESTITUTION DU MATÉRIEL

L'association prend le matériel sur le site du Centre Social Espace Grain de Sel, 18 rue de la Poste à Noirmoutier-en-l'île (tél. : 02 51 39 72 67).

Le matériel doit être remis au Centre Social Espace Grain de Sel à la date mentionnée dans cette convention sur les heures d'ouverture de l'accueil :

**Du lundi après-midi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
(sauf mercredi après-midi)**

Il sera vérifié par un agent du Centre Social, en présence de....., désignée/e par l'association.

Emprunt du au

Noirmoutier-en-l'île, le

Le/la présidente

L'Espace Grain de Sel

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE COSTUMES

Entre

Le **Centre Social Municipal Espace Grain de Sel**, d'une part

Et

L'association _____, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit

Le Centre Social Espace Grain de Sel met à disposition de l'association un ou des costumes réalisés par les bénévoles de l'atelier événements et solidarité, pour la somme de **2€** par costume.

L'Espace Grain de Sel s'assure que les costumes mis à disposition sont en bon état. La gestion de cette mise à disposition est exclusivement assurée par le Centre Social Espace Grain de Sel en lien avec les bénévoles de l'atelier événements et solidarité.

Costumes empruntés :

-
-
-

Total :

Période de mise à disposition :

Retour des costumes aux horaires d'ouverture du Centre Social Espace Grain de Sel : Du lundi après-midi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (fermé le mercredi après-midi)

M./Mme _____ est responsable des costumes.

Il/Elle s'engage à restituer les costumes **propres (nettoyage à froid uniquement)** et en **bon état** d'usage ainsi qu'à signaler toute éventuelle dégradation.

Un chèque de caution de 30€ (*de 1 à 5 costumes*), 60€ (*de 6 à 10 costumes*) ou 90€ (*pour plus de 10 costumes*) libellé à l'ordre de la **Régie Espace Grain de Sel** est déposé au centre social avant toute utilisation. Sans anomalies, il sera restitué immédiatement. Dans le cas d'une dégradation, une retenue sera appliquée sur la caution.

Noirmoutier, le

Le/La président/e

L'Espace Grain de Sel

CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES DE L'ESPACE GRAIN DE SEL 2021

Entre

Le centre social municipal Espace Grain de Sel, 18 rue de la ...
Noirmoutier-en-l'île d'une part,

Et

L'association représentée, par
son/sa président/e..... d'autre part,

Il est convenu qu'en échange de la mise à disposition des salles de l'Espace Grain de Sel, l'association s'engage à :

- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile
- Utiliser les locaux pour des activités et des réunions en conformité avec son objet ; toute activité lucrative est exclue
- Ne pas dépasser le nombre maximal de personnes autorisées soit :
 - 117 dans la grande salle
 - 69 dans le grand foyer
 - 8 à 10 dans les petites salles des locaux annexes
- Respecter les horaires de réservation (maximum jusqu'à 1h du matin)
- Ne pas afficher et ne pas laisser de prospectus dans les salles
- Nettoyer les locaux pour les restituer tels qu'elle les a trouvés.
Penser à emporter les bouteilles en verre car l'Espace Grain de sel ne dispose pas de conteneur pour la collecte du verre.
Respecter les consignes de tri sélectif. Vider la poubelle de déchets ménagers et placer le/s sac/s dans le conteneur extérieur.
- Ranger les chaises et remettre les tables dans leur configuration d'origine.
Ranger la vaisselle et les ustensiles utilisés.
- ◆ Mettre l'alarme et bien refermer à clé la porte d'entrée, après avoir vérifié que toutes les lumières sont bien éteintes et les fenêtres fermées.
- ◆ Signaler toute anomalie à l'accueil.

Les numéros de téléphone d'astreinte sont affichés dans les salles.

A Noirmoutier-en-l'île, le

Le/la président/e

L'Espace Grain de Sel

Spécimen